

Accueil du mercredi Fiche de réservation pour la période avril mai juin 2021

Je soussigné,

souhaite inscrire mon enfant

scolarisé à l'école de

à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi aux dates ci-dessous :

mercredi 28 avril 2021

mercredi 05 mai 2021

mercredi 02 juin 2021

mercredi 12 mai 2021

mercredi 09 juin 2021

mercredi 19 mai 2021

mercredi 16 juin 2021

mercredi 26 mai 2021

mercredi 23 juin 2021

mercredi 30 juin 2021

Informations

- **Les réservations doivent nous parvenir au moins une semaine à l'avance.**
- Les inscriptions sont enregistrées par période de vacances à vacances, au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite des places disponibles.
- Toute réservation est due, même si l'enfant n'est pas présent à l'accueil de loisirs.
- En cas d'absence pour maladie, la réservation ne sera pas facturée, sous réserve de réception d'un certificat médical.
- Une facture sera adressée à chaque période de vacances scolaires. Le règlement devra être effectué dès réception auprès du Trésor public.
- En cas de non paiement dûment constaté, l'enfant pourra être radié de l'accueil du mercredi.

Renseignements

Sabrina Laffontas
Directrice
06 23 11 91 69

Séverine Bouillanne
Gestionnaire administrative
05 86 17 00 40

contact@sivos-melusin.fr

Par ma signature,

je certifie avoir pris connaissance

- ✓ du projet éducatif
- ✓ du projet pédagogique
- ✓ du règlement intérieur

j'autorise mon enfant

- ✓ à prendre les moyens de transport pour se rendre aux activités
- ✓ à se baigner (sauf contrordre médical)

A le

Signatures

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des effectifs, de la restauration et à la facturation de ces activités. Le caractère confidentiel des informations est strictement limité aux personnels habilités par le SIVOS du Pays Méluin. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » N°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SIVOS du Pays Méluin.